

Image not found or type unknown



Garantie de moto gilera 50 cm

Par **chant**, le **08/09/2008** à **12:05**

nous avons acheter une moto à notre fils le 04 juillet 2008, elle est garantie 2 ans.
Mon fils a fait samedi le controle des 1000 kms, et a reçu la facture de :
63,38 euros dont 39,01 de MO ? ET 11,54 POUR huile et 4,18 pour bougie ?
Doit-il payer cette facture en totalité, partiellement ou pas du tout ??